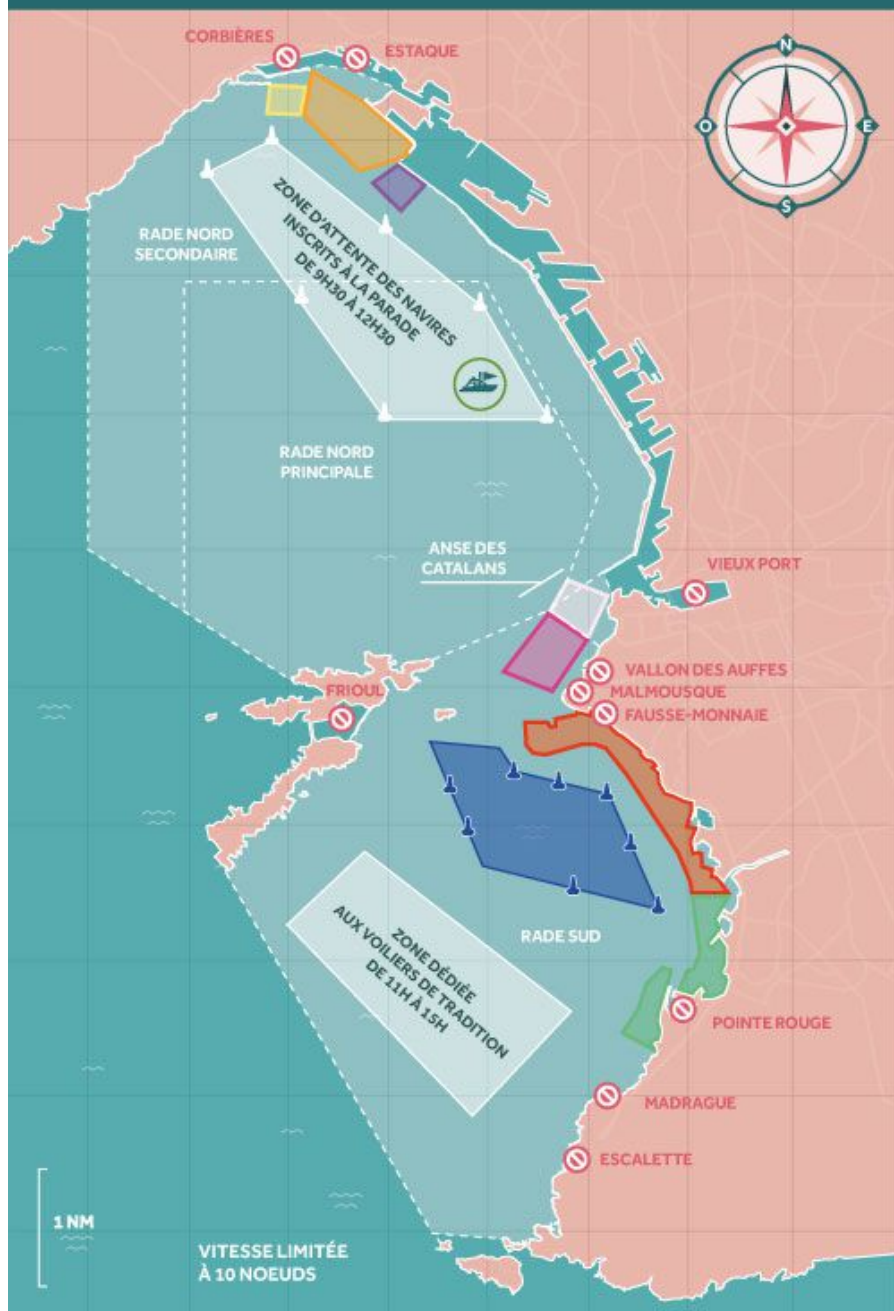


# ARRIVÉE DE LA FLAMME À MARSEILLE

## RÉGLEMENTATIONS MARITIMES DU 8 MAI 2024



### RÉGLEMENTATION DE LA RADE DE MARSEILLE DE 9H À 19H POUR L'ARRIVÉE DE LA FLAMME OLYMPIQUE ET LA PARADE NAUTIQUE DU BELEM



#### INTERDICTION DE NAVIGATION ET DE MOUILLAGE AUX NAVIRES ET EMBARCATIONS NON INSCRITS À LA PARADE :

- De 9h à 15h30 en rade Nord (principale et secondaire)
- De 10h à 15h30 en rade Sud et dans l'anse des Catalans



#### INTERDICTION DE NAVIGATION ET DE MOUILLAGE À TOUTS LES NAVIRES :

- De 15h30 à 19h00 en rade Nord principale
- De 17h00 à 19h00 dans l'anse et aux abords des Catalans (voir arrêté)



#### INTERDICTION DE PLONGÉE ET BAIGNADE AU-DELÀ DE LA BANDE DES 300m :

- De 9h à 15h30 en rade Nord (principale et secondaire)
- De 10h à 15h30 en rade Sud et dans l'anse des Catalans
- De 15h30 à 19h00 en rade Nord principale
- De 17h00 à 19h00 dans l'anse et aux abords des Catalans (voir arrêté)



#### FERMETURE DES PORTS :

- Corbières, Estaque de 10h30 à 12h
- Vieux Port de 06h à 09h15 & de 11h15 à 13h & de 17h à 02h
- Frioul de 12h à 13h & de 15h à 15h45
- Vallon des Auffes, Malmousque, Fausse-Monnaie de 11h30 à 13h30
- Pointe Rouge, Madrague, l'Escalette de 13h à 14h



#### INSCRIPTION À LA PARADE UNIQUEMENT POUR LES :



Navires > ou = à 4,3m



Navire à moteur < ou = à 24m dont la puissance des moteurs hors-bord n'excède pas 250CV



Navires à voile < ou = à 41m



Semi-rigides dont la puissance n'excède pas 250CV



#### INSCRIPTION IMPOSSIBLE AUX :



Véhicules nautiques à moteur (scooters des mers)



Voiliers et engins non immatriculés sauf dans les zones dédiées\*

#### \*ZONES DÉDIÉES RÉGLEMENTÉES N'AUTORISANT QUE LES ACTIVITÉS SUIVANTES :

Joutes provençales de 11h à 12h

Écoles de voile nord de 11h à 12h30

Rames traditionnelles de 11h à 12h30

Barquettes marseillaises de 12h à 13h

Clubs d'aviron de 12h à 13h

Kayaks, canoés, paddles sans inscription de 11h30 à 14h

Voiles Olympiques de 11h30 à 14h

Écoles de voile sud de 13h à 14h



PLUS D'INFOS ICI